



Commission d'étude
11 juin 2020

3 étapes

- 1 Répondre à l'urgence sanitaire
- 2 Rappeler la disponibilité des SSTI / Faire connaître et valoriser leurs actions
- 3 S'engager dans le processus de la réforme – Poursuivre la transformation des SSTI

1 - Répondre à l'urgence sanitaire



12



Allocution d'Emmanuel Macron. **Fermeture des crèches et des établissements scolaires.** Mise en œuvre d'un mécanisme exceptionnel de chômage partiel pris en charge par l'Etat

13

14



Déclaration du Stade 3 - Allocution du 1er Ministre. Annonce la **fermeture immédiate de tous les lieux publics** "non-indispensables" jusqu'à nouvel ordre

15

16



Allocution d'Emmanuel Macron. **"La France est en guerre"**. Les déplacements doivent être réduits au strict nécessaires, les entreprises doivent organiser le télétravail

17

18



Instruction de la DGT relative au fonctionnement des services de santé au travail pendant l'épidémie de Covid-19

18-26

27



Annonce par Edouard Philippe du **prolongement du confinement** jusqu'au 15 avril 2020

27 - 31



1



Ordonnance du 1er avril 2020 adaptant les conditions d'exercice des missions des services de santé au travail à l'urgence sanitaire prévoyant la **participation des médecins du travail au test de dépistage** ainsi que la possibilité de prescrire des **prolongations ou arrêts de travail**

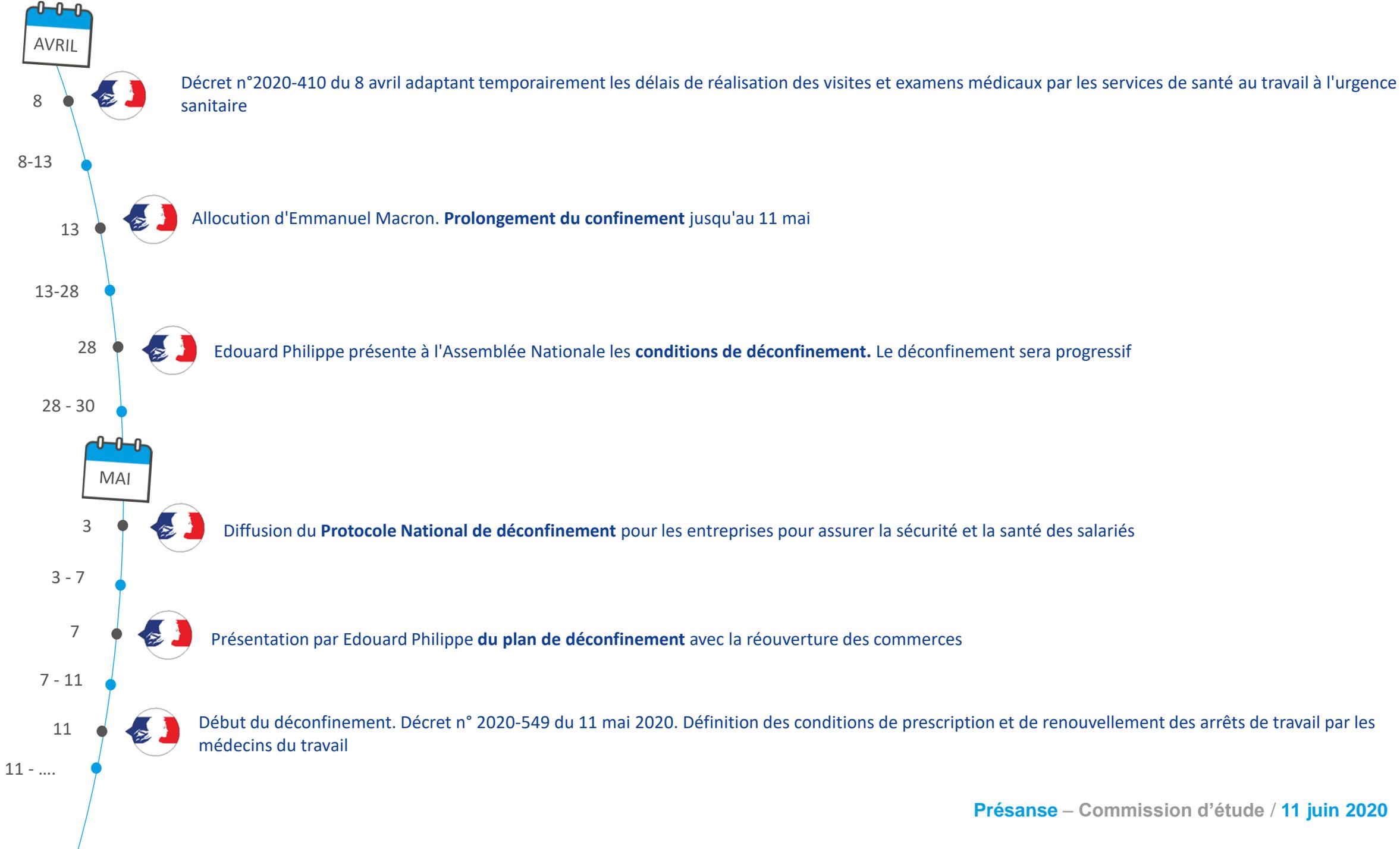
1

2



2ème instruction de la Direction Générale du Travail confirmant la mission d'intérêt général des services de santé au travail tout en s'organisant **autour du télétravail et de la téléconsultation**

2-7



Prendre en compte de très nombreux textes législatifs et réglementaires

Plusieurs lois

42 ordonnances

58 décrets

50 arrêtés

+ circulaires et instructions

Actualités législatives et réglementaires

- ❑ Des dizaines de textes publiés par tous les Ministères (Travail, Santé, Finances...)

Activités des SSTI

- Ordonnance n° 2020-386 du 1^{er} avril 2020 adaptant les conditions d'exercice des missions des services de santé au travail à l'urgence sanitaire et modifiant le régime des demandes préalables d'autorisation d'activité partielle
- **Instruction DGT du 2 avril 2020 relative à l'activité des services de santé au travail inter-entreprises (SSTI) et de leurs personnels pendant l'épidémie de Covid-19**
- Ordonnance n° 2020-386 du 1^{er} avril autorisant par dérogation le médecin du travail à prescrire et, le cas échéant, à renouveler un arrêt de travail en cas d'infection ou de suspicion d'infection au covid-19 ou au titre des mesures de prévention
- Décret n° 2020-410 du 8 avril 2020 adaptant temporairement les délais de réalisation des visites et examens médicaux par les services de santé au travail à l'urgence sanitaire
- Décret n° 2020-549 du 11 mai 2020 fixant les conditions temporaires de prescriptions et de renouvellement des arrêts de travail par le médecin du travail.

Urgence sanitaire

Communication

Réforme

Actualités législatives et réglementaires

Activité partielle/Congés payés

- Ordonnance n° 2020-346 du 27 mars 2020 portant mesures d'urgence en matière d'activité partielle
- Ordonnance n° 2020-386 du 1^{er} avril 2020 portant mesures d'urgence en matière d'activité partielle
- Ordonnance n° 2020-323 du 25 mars 2020 portant mesures d'urgence en matière de congés payés, de durée du travail et de jour de repos
- Décret n° 2020-325 du 25 mars 2020 relatif à l'activité partielle (rectificatif)
- Foire aux questions Ministère du travail

Report des assemblées générales

- Ordonnance n° 2020-318 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles relatives à l'établissement, l'arrêté, l'audit, la revue, l'approbation et la publication des comptes et des autres documents et informations que les personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé/
- Décret n° 2020-418 du 10 avril 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid-19

Urgence sanitaire

Communication

Réforme

Actualités législatives et réglementaires

Diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19

- Arrêté du 15 mars 2020 complétant l'arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19
- Décret n° 2020-264 du 17 mars 2020 portant création d'une contravention réprimant la violation des mesures destinées à prévenir et limiter les conséquences des menaces sanitaires graves sur la santé de la population
- Décret n° 2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19
- Décret n° 2020-261 du 16 mars 2020 relatif à l'entrée en vigueur immédiate d'un arrêté
- Arrêté du 16 mars 2020 complétant l'arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19
- Arrêté du 17 mars 2020 complétant l'arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19
- Loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19

Urgence sanitaire

Communication

Réforme

Actualités législatives et réglementaires

- Décret n° 2020-277 du 19 mars 2020 modifiant le décret n° 2020-73 du 31 janvier 2020 portant adoption de conditions adaptées pour le bénéfice des prestations en espèces pour les personnes exposées au coronavirus
- Décret n° 2020-279 du 19 mars 2020 modifiant le décret n° 2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19
- Arrêté du 19 mars 2020 complétant l'arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19
- Arrêté du 28 mars 2020 portant diverses dispositions relatives à l'indemnisation des professionnels de santé en exercice, retraités ou en cours de formation réquisitionnés dans le cadre de l'épidémie covid-19
- Loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020
- Instruction interministérielle du 6 mai 2020 sur le contact tracing

Urgence sanitaire

Communication

Réforme

Actualités législatives et réglementaires

- Loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions
- Décret n° 2020-551 du 12 mai 2020 relatif aux systèmes d'information mentionnés à l'article 11 de la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions

Diverses mesures sociales

- Ordonnance n° 2020-387 et n° 2020-389 du 1er avril 2020 portant mesures d'urgence en matière de formation professionnelle
- Décret n° 2020-419 du 10 avril 2020 relatif aux modalités de consultation des instances représentatives du personnel
- Ordonnance n° 2020-507 du 2 mai 2020 adaptant temporairement les délais applicables pour la consultation et l'information du comité social et économique afin de faire face à l'épidémie de covid-19
- Décret n° 2020-508 du 2 mai 2020 adaptant temporairement les délais relatifs à la consultation et l'information du comité social et économique afin de faire face aux conséquences de la propagation de l'épidémie de covid-19
- Ordonnance n° 2020-638 du 27 mai 2020 portant diverses dispositions sociales pour faire face à l'épidémie de covid-19

Urgence sanitaire

Communication

Réforme

Les supports proposés par l'équipe juridique de Présanse

Des notes juridiques ciblées sur les besoins des SSTI:

- l'activité partielle dans les SSTI
- la conclusion d'accords d'entreprise sur les congés payés
- les dépistages massifs demandés par les ARS et les entreprises adhérentes
- l'application du décret n° 2020-549 du 11 mai 2020 fixant les conditions temporaires de prescriptions et de renouvellement des arrêts de travail par le médecin du travail
- l'application du Décret n° 2020-410 du 8 avril 2020 adaptant temporairement les délais de réalisation des visites et examens médicaux par les services de santé au travail à l'urgence sanitaire

.... Mais aussi **une foire aux questions** et toujours **le conseil quotidien et individualisé aux adhérents**

Urgence sanitaire

Communication

Réforme

Alimentation du Q/R de la DGT - clarification

Coronavirus Le ministère du Travail vous informe et vous accompagne

Services de santé au travail

publié le : 17.04.20 - mise à jour : 09.06.20

Santé au travail

A+ A-   

Consulter l'instruction SST - ministère du Travail - Ministère de l'agriculture du 17 mars 2020
Consulter l'instruction SST - ministère du Travail - Ministère de l'agriculture du 4 avril 2020

MOBILISATION DES SERVICES DE SANTE AU TRAVAIL PENDANT LA CRISE SANITAIRE

► **Comment les services de santé au travail interentreprises sont-ils mobilisés pendant l'épidémie de COVID-19 ?**

Les services de santé au travail (SST) maintiennent leur activité au service des entreprises et des salariés et sont activement mobilisés dans la lutte contre le covid-19. L'ordonnance n° 2020-386 du 1^{er} avril 2020 prévoit que, pendant la crise, leurs missions doivent être tournées vers les priorités suivantes :

- la diffusion dans le monde du travail de messages de prévention contre le risque de contagion ;
- l'appui aux entreprises dans la définition et la mise en œuvre des mesures de prévention adéquates contre ce risque. A ce titre, les services de santé au travail doivent être particulièrement attentifs aux sollicitations des salariés et des entreprises concernant le covid-19 ;
- l'accompagnement des entreprises amenées, par l'effet de la crise sanitaire, à accroître ou adapter leur activité. Cela concerne notamment les visites d'embauche, pour lesquelles les règles ont été précisées par le décret n° 2020-410 du 8 avril 2020. La majorité d'entre elles pourront être reportées sans que cela ne freine l'embauche, mais les visites des travailleurs en suivi individuel renforcé (du fait des risques liés à leur poste) et des travailleurs en suivi adapté (travailleurs handicapés, moins de 18 ans, femmes enceintes, venant d'accoucher ou allaitantes, travailleurs de nuit, titulaires de pensions d'invalidité) devront être maintenues. Ces règles ont été précisées par le décret.

Enfin, l'ordonnance prévoit que les médecins du travail pourront participer à des missions de dépistage et prescrire des arrêts de travail. Ces dispositions ne sont pas encore entrées en vigueur car des textes réglementaires doivent être prochainement publiés pour les préciser.

► **Les services de santé au travail peuvent-ils avoir recours au chômage partiel pour leurs salariés ?**

Les SST exercent une mission essentielle de protection de la santé et de la sécurité des salariés. Cette mission revêt une acuité particulière dans le contexte d'épidémie de COVID-19.

Accueil

- Déconfinement et conditions de reprise de l'activité
- Protéger les travailleurs, les emplois, les savoir-faire et les compétences
- Questions - réponses par thème

Mesures de prévention dans l'entreprise contre le COVID-19 - Masques

Services de santé au travail

- Télétravail
- Mesures de prévention-santé « hors COVID-19 »
- Responsabilité de l'employeur - Droit de retrait
- Garde d'enfants et personnes vulnérables
- Indemnisation chômage
- Formation professionnelle : stagiaires et organismes de formation
- Apprentissage (apprentis et organismes de formation / CFA)

Urgence sanitaire

Communication

Réforme

**Traiter les nombreux sujets
organisationnels**

Focus sur 3 points mobilisateurs

Développer les téléconsultations

- Afin de permettre la continuité des missions des SSTI notamment pour le suivi individuel et avant même les ordonnances du 1^{er} avril, une recherche de coordination sur les outils de téléconsultations a été initiée
- Enquête lancée le 21 mars par Présanse pour faire l'état des lieux et le recueil des besoins
 - Utilisation de solutions intégrées au logiciel métier : très minoritaire
 - Utilisation de solutions de visio grand public : répandue car possible – cf Ministère de la santé / HAS
 - Recherche de solution issues de la médecine libérale ou de l'hôpital ; solutions privées nationales ou solutions développées par des ARS
- Informations régulières des SSTI sur ces sujets :
 - La lettre du 27 mars avec des recommandations : https://www.presanse.fr/wp-content/uploads/2020/03/presanse_lettre_covid20.html
 - Egalement sur le site : <https://www.presanse.fr/actualites/teleconsultation-queelles-solutions/>
 - La reco SFMT le 16 avril : <https://www.presanse.fr/ressources-sant%C3%A9-travail/tele-consultation-recommandation-de-la-sfmt/>
 - Et une annexe (mise à jour fin avril mais postée plus tôt) : <https://www.presanse.fr/ressources-sant%C3%A9-travail/aide-a-lorganisation-des-consultations-pendant-la-periode-de-confinement/>
-

Urgence sanitaire

Communication

Réforme

Développer les téléconsultations

- **Une progression importante des SSTI sur ce sujet :**
 - La mise en place d'une solution unique nationale n'a pas été jugée compatible avec des délais courts et le respect des spécificités régionales et logicielles
 - Pour autant, la majorité des SSTI ont pu mettre en œuvre des solutions sécurisées :
 - ✓ Fonctionnement idéal ; une solution intégrée au logiciel Métier (PADOA, Axo care) - désormais possible aussi chez Medtra et Préventiel
 - ✓ Plusieurs SSTI ont adopté le logiciel de leur ARS (Hauts de France, AURA, ...)
- **Cette réactivité a permis de traiter un maximum de demandes de visites non reportables ne nécessitant pas de présentiel**
- **Pour approfondir notre connaissance des fonctionnalités mise à disposition par les éditeurs et capitaliser sur cette expérience**
 - Un questionnaire à venir
 - La COI et la CSI poursuivront des travaux sur la téléconsultation.

Urgence sanitaire

Communication

Réforme

Trouver des moyens de protection individuelle pour poursuivre l'activité en préventive

- **L'urgence : ne pas mettre en échec l'action des SSTI par une absence de moyens de protection pour assurer les missions en présentiel auprès des salariés**
 - Le besoin de moyens de protection a été affirmé par Présanse à plusieurs reprises à la DGT dès mars puis auprès de Mme Pénicaud et M. Véran
- **Face au constat de la pénurie de masques notamment pour les personnels des SSTI, sur décision du bureau, 3 commandes groupées de masques ont été initiées dès le 3 avril**
 - 2 X 500 000 masques FFP1 approvisionnés via les régions (SUBRENAT, DEFFES)
 - 30 000 FFP2 (Carrefour)
 - Avec la faculté pour les régions de poursuivre leurs approvisionnements via ces canaux ou d'autres
- **De fin mars à mi mai : des contacts réguliers avec la DGE et en particulier la cellule dédiée aux importations de masques**
 - Positionnement des SSTI proposé - pour être plateformes logistiques, ou aider au recensement des besoins par branche, ou diffuser l'information sur les circuits d'approvisionnement aux TPE-PME
 - La dernière option a été retenue – les SSTI sont identifiés comme Relais d'information ; flash d'info le 14 mai de Présanse sur la plateforme « masques-pme.laposte.fr » et CdiscountPro.com (TPE- PME) invitant les SSTI à relayer l'information officielle

Urgence sanitaire

Communication

Réforme

Développer le conseil à distance (webinaires...)

- **Webinaires problématiques globales**
 - Webinaire « Comment mettre à jour son document unique » (AIST 87)
 - Webinaires bi-hemdomadaires d'accompagnement des adhérents (Horizon Santé Travail)
 - Webinaires déconfinement (AIPALS, Fédération SSTI IDF...)
 - Webinaire adhérent « obligations de l'employeur, prévention »... (OPSAT)
- **Webinaires sectoriels :**
 - Webinaire « Professionnels de la Petite Enfance », comment assurer l'activité en période de covid (GEST 05)
 - Webinaire « Secteur Hôtels Restaurants » : préparer la reprise (AST 67)

Urgence sanitaire

Communication

Réforme

**RENDRE L'ACCOMPAGNEMENT DU
SSTI FIABLE, COHERENT ET LISIBLE**

Redéfinition de l'offre de Service : accompagnement des Entreprises pour la reprise d'activité avec Covid-19

COVID-19

LOGO SSTI

Votre activité se poursuit ou reprend, et vous posez les questions suivantes :

UNE OFFRE DE SERVICES DÉDIÉE À L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES ET DES SALARIÉS POUR LA REPRISSE D'ACTIVITÉ

1.

2.

3.

4.

COMMENT ÉVALUER SES RISQUES PROFESSIONNELS POUR ÉLABORER UN PLAN D'ACTION ?

Dans le contexte de crise sanitaire, les SSTI vous accompagnent au quotidien par :

- Une aide à l'évaluation des risques en lien avec l'épidémie et des conseils pour travailler en sécurité, en fonction de votre secteur et des postes de l'entreprise
- L'actualisation de votre « fiche d'entreprise » attestant la recherche de solutions pour une reprise d'activité sécurisée appuyée par le SSTI
- Un accompagnement individuel ou collectif en fonction de vos besoins
- Au besoin une aide à la finalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et au lancement d'un plan d'action lié à la reprise d'activité

COMMENT LE SSTI ASSURE-T-IL UN SUIVI INDIVIDUEL ET ADAPTÉ DE LA SANTÉ DES SALARIÉS ?

En fonction de l'état de santé des salariés, le SSTI organise :

- La priorisation des visites (Visites d'embauche, visites périodiques, visites à la demande, examen complémentaires...) et la mise en œuvre de reports de visites si nécessaire : dans le respect des délais réglementaires dérogatoires
- La restitution individuelle au salarié accompagnée de conseils de prévention
- Le recours à la téléconsultation autant que possible
- La participation au dépistage du Covid-19

COMMENT ÊTRE INFORMÉ, SENSIBILISÉ ET CONSEILLÉ ?

Les SSTI sont à vos côtés pour agir en prévention et assurent :

- L'information sur le virus et les risques liés (par des ateliers ou webinaires...)
- Des conseils en cas de contamination suspectée ou avérée dans l'entreprise
- L'accompagnement des instances de l'entreprise (CSE...) pour préparer la reprise
- Le conseil pour l'aménagement des lieux en cas de reprise en présentiel

COMMENT ASSURER LE MAINTIEN EN EMPLOI DES SALARIÉS ET REPÉRER LES SITUATIONS À RISQUE ?

Les SSTI œuvrent pour lutter contre la désinsertion professionnelle avec :

- L'organisation de visites de pré-reprise
- L'organisation de visites de reprise, dans le cadre dérogatoire prévu
- L'accompagnement social des salariés en risque de désinsertion professionnelle
- Des études de postes et conseils pour l'aménagement des postes de travail
- Le relais vers des partenaires de la prévention de la désinsertion professionnelle
- L'intervention en entreprise en cas d'événement grave, en particulier lié au Covid-19
- L'orientation des employeurs ou des salariés vers une cellule de soutien psychologique

Urgence sanitaire

Communication

Réforme

Document cadre

Version 3

présanse
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

**Cadre et ressources documentaires pour
un accompagnement cohérent
des entreprises par les SSTI
en contexte de pandémie
au Covid-19**

Version 3 : 09 juin 2020
Modifications visibles entre V2 et V3
en surligné vert

Urgence sanitaire

Communication

Réforme

Document cadre – Préparer l'accompagnement

ADAPTER LE PLAN D'ACTION GÉNÉRAL DU SERVICE EN LIEN AVEC LES INSTANCES DU SSTI

IDENTIFIER LES ENTREPRISES À ACCOMPAGNER DANS UNE DÉMARCHE PROACTIVE
PRIORISATION POSSIBLE PAR CODE NAF

ANALYSER LA LISTE DES SALARIÉS DES ENTREPRISES ACCOMPAGNÉES SUSCEPTIBLES DE
REPRENDRE (vulnérabilité, antécédents, nature des postes, ...)

PRENDRE CONNAISSANCE DES GUIDES SECTORIELS VALIDÉS PAR L'ÉTAT OU LES BRANCHES

Urgence sanitaire

Communication

Réforme

Document cadre – Préparer l'accompagnement collectif

INFORMER SUR LE VIRUS

AIDER L'ENTREPRISE À ÉVALUER LE RISQUE COVID AVANT TOUS LES AUTRES

CONSEILLER À PARTIR D'UN KIT DE SOLUTIONS ADAPTABLE EN FONCTION DU SECTEUR
(organisation, préventions, protections, ...)

ACTUALISATION DE LA FICHE D'ENTREPRISE

AIDER À ACTUALISER LE DOCUMENT UNIQUE ET À PRÉPARER LE PLAN DE REPRISE D'ACTIVITÉ

Urgence sanitaire

Communication

Réforme

Document cadre – Préparer l'accompagnement individuel

CONSEILLER L'ENTREPRISE SUR LA CONDUITE À TENIR EN CAS DE SUSPICION DE COVID

QUALIFIER LES DEMANDES DE VISITES

ORGANISER ET RÉALISER LES VISITES EN TÉLÉCONSULTATION OU EN PRÉSENTIEL

PROPOSER UNE AIDE PSYCHOLOGIQUE EN CAS DE BESOIN

RÉALISER ou PRESCRIRE DES TESTS DE DÉPISTAGE EN CAS DE SYMPTÔMES OU DE CAS CONTACT
DÉLIVRER DES ARRÊTS DE TRAVAIL LE CAS ÉCHÉANT

Urgence sanitaire

Communication

Réforme

Document cadre – Assurer l'ensemble des missions en lien avec le Covid

ASSURER LA TRAÇABILITÉ DES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SUIVI

FAVORISER L'EXPLOITATION DES DONNÉES COLLECTÉES

PARTICIPER À LA VEILLE SANITAIRE SPÉCIFIQUE

PUIS DÉCLINAISON DES MISSIONS SUR LES AUTRES RISQUES TRAITÉS USUELLEMENT

ANTICIPER ET PRÉPARER L'ÉVALUATION DE L'ACTION PENDANT LA PÉRIODE DE CRISE SANITAIRE

Urgence sanitaire

Communication

Réforme

Fiches conseils par métier du Ministère du travail

Task force (DGT, Direcctes, ANACT, CNAM, ANSES, INRS, Présanse)

+ **67** relecteurs/rédacteurs des fiches
issus de **36** Services différents



60 fiches en ligne en deux mois



Fiches également consultables sur le site www.fmpcisme.org

Urgence sanitaire

Communication

Réforme

Fiches conseils par métier du Ministère du travail



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

#MESQUESTIONSTRAVAIL #COVID-19

**LES ACTIVITES DU DECHET :
KIT DE LUTTE CONTRE LE COVID-19**



Tri ou incinération des déchets : quelles précautions prendre contre le COVID-19 ?

Quels sont les risques de transmission du COVID-19 ?

Quand vous êtes touché par un postillon ou une gouttelette contaminés:

- Sécrétions projetées lors d'éternuements ou de la toux, en cas de contact étroit : même lieu de vie, contact direct à moins d'un mètre en l'absence de mesures de protection. Rappelez-vous que vous pouvez aussi être porteur du virus et le transmettre.

Quand vous portez vos mains ou un objet contaminé au visage:

- Un risque important de transmission est le contact des mains non lavées.
- Sur les surfaces contaminées (objets, cartons, poignées...), le virus peut survivre quelques heures à quelques jours.
- Quand vous mangez, buvez, fumez ou vapotez, si vous avez les mains sales ou que vous partagez les aliments, les bouteilles ou verres avec d'autres, il existe un risque important lors du contact de la main avec la bouche.

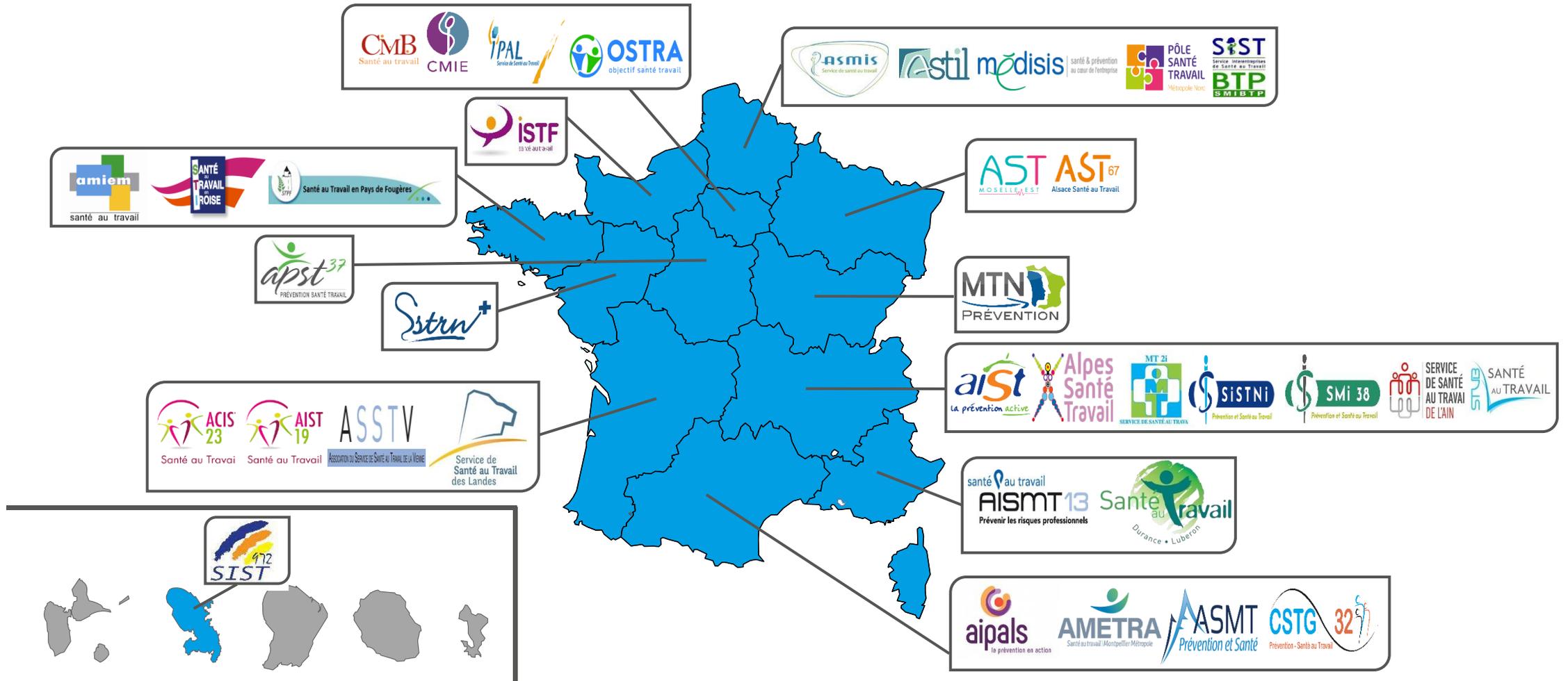
Document réalisé par le ministère du travail avec le concours de l'Anses, du réseau Assurance maladie risques professionnels, de l'INRS, de l'Anact et des médecins du travail coordonnés par Présanse - 8 mai 2020.
Les conseils de la présente fiche sont susceptibles d'être complétés ou ajustés en fonction de l'évolution des connaissances. Consultez régulièrement le site travail-emploi.gouv.fr pour leur actualisation.

Urgence sanitaire

Communication

Réforme

Participation des SSTI à la relecture des fiches conseils



Urgence sanitaire

Communication

Réforme

**RETROUVER TOUTES LES RESSOURCES
DOCUMENTAIRES UTILES**

Ressources « Covid19 » sur presanse.fr



Présanse Les SSTI et leurs actions Actualités **Ressources** Annuaire Contact



FMP

Amexist



Bonjour Julie Decottignies

Sélectionner une catégorie

Communication

Convention collective

JST

Juridique

Médico-technique

Organisation, SI & RH

COVID – 19 (64)

Ergonomie (3)

Fiches médico professionnelles (1)

Thésaurus (13)

Toxicologie (1)

Rechercher une ressource



64 Ressources trouvée(s)

Urgence sanitaire

Communication

Réforme

Actualités « Covid19 » sur presanse.fr

The screenshot shows the website interface for presanse.fr. At the top right, there are navigation links for 'FMP' and 'Amexist'. Below this is a user profile bar for 'Bonjour Julie Decottignies'. The main navigation menu includes 'Présanse', 'Les SSTI et leurs actions', 'Actualités' (highlighted with a red '1'), 'Ressources', 'Annuaire', and 'Contact'. The 'Actualités' section contains a description: 'textes, questions écrites, jurisprudence, événements, nouvelles ressources disponibles, actualité des partenaires santé-travail, mise en application du rgpd, campagnes de prévention...'. On the left, a 'Filtres' sidebar (marked with a red '2') lists categories: 'Actualité de la profession (96)', 'Covid-19 (87)' (highlighted with a red box and a red '3'), 'Événements (33)', and 'Présanse (35)'. The main content area features two filter buttons: 'Actualité de la profession' and 'Covid-19'. Below the filters, the article title is 'Prescription et renouvellement des arrêts de travail par le médecin du travail- Précisions de la DGT', published on '8 juin 2020'.

Urgence sanitaire

Communication

Réforme

ENQUÊTE HEBDOMADAIRE SSTI

2 volets : Ressources disponibles et Activité

**Une participation soutenue, jusqu'à 77% des SSTI,
représentant 88% des salariés suivis**

	30-mars	06-avr	13-avr	20-avr	27-avr	04-mai	11-mai	18-mai	25-mai
% SSTI	53%	68%	77%	75%	74%	76%	72%	67%	69%
% Salariés suivis	54%	78%	88%	86%	82%	84%	83%	74%	73%

ENQUÊTE HEBDOMADAIRE SSTI

Evolution des demandes d'activité partielle du 30 mars au 29 mai

% des effectifs totaux en personnes physiques

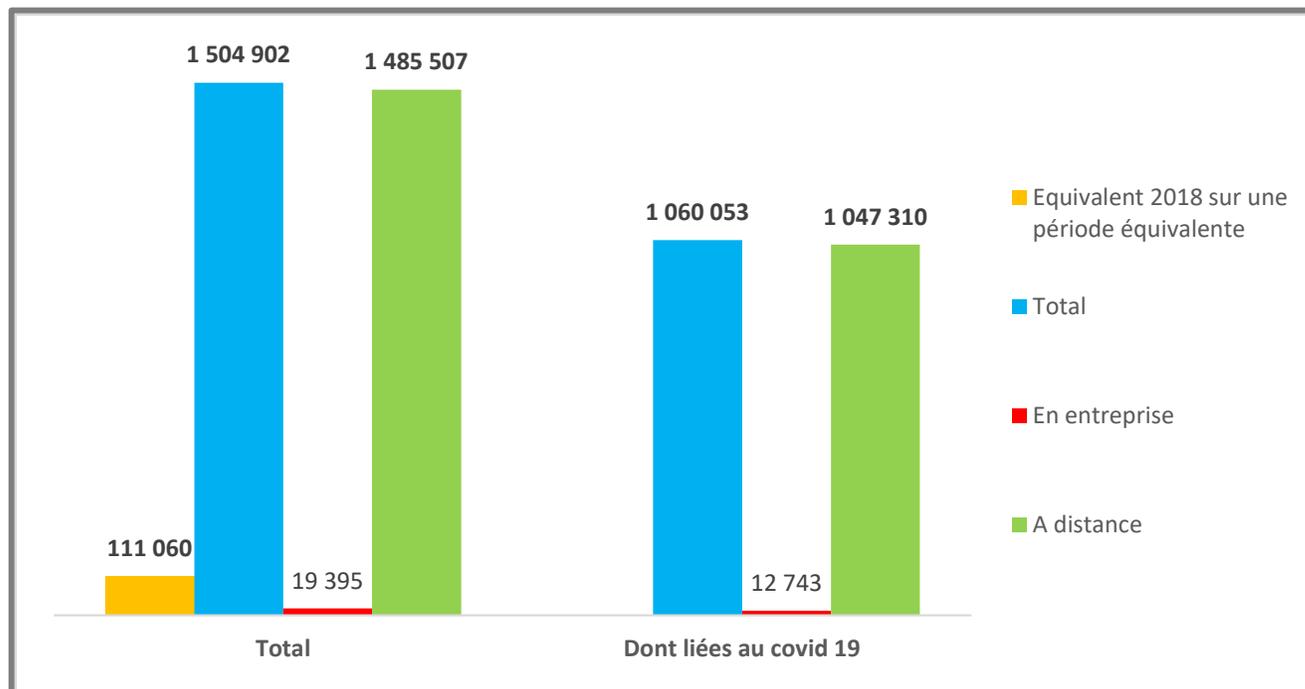
	30-mars	06-avr	13-avr	20-avr	27-avr	04-mai	11-mai	18-mai	25-mai
Médecins du travail	20%	12%	7%	6%	4%	4%	3%	2%	2%
Collaborateurs médecin	17%	11%	9%	4%	3%	5%	4%	3%	1%
Infirmiers santé travail	26%	29%	17%	16%	15%	19%	13%	12%	8%
Psychologues du travail	10%	15%	5%	6%	4%	12%	4%	4%	2%
Assistants de service social	16%	44%	12%	11%	10%	9%	5%	5%	2%
Préventeurs / IPRP / AST	27%	33%	18%	14%	13%	17%	11%	7%	6%
Ass. médical ou équipe pluri	32%	31%	21%	22%	19%	22%	15%	12%	11%
Fonctions supports	26%	29%	16%	15%	10%	15%	11%	10%	5%
Autres	29%	16%	14%	18%	19%	23%	16%	7%	6%
Total	26%	26%	15%	15%	13%	15%	11%	8%	6%

ENQUÊTE HEBDOMADAIRE SSTI

1,5 million d'AMT réalisées du 30 mars au 29 mai, pour 111 000 sur une période équivalente en 2018

70% des AMT liées au Covid-19 ; 99% des AMT réalisées à distance

AMT cumulées du 30 mars au 29 mai

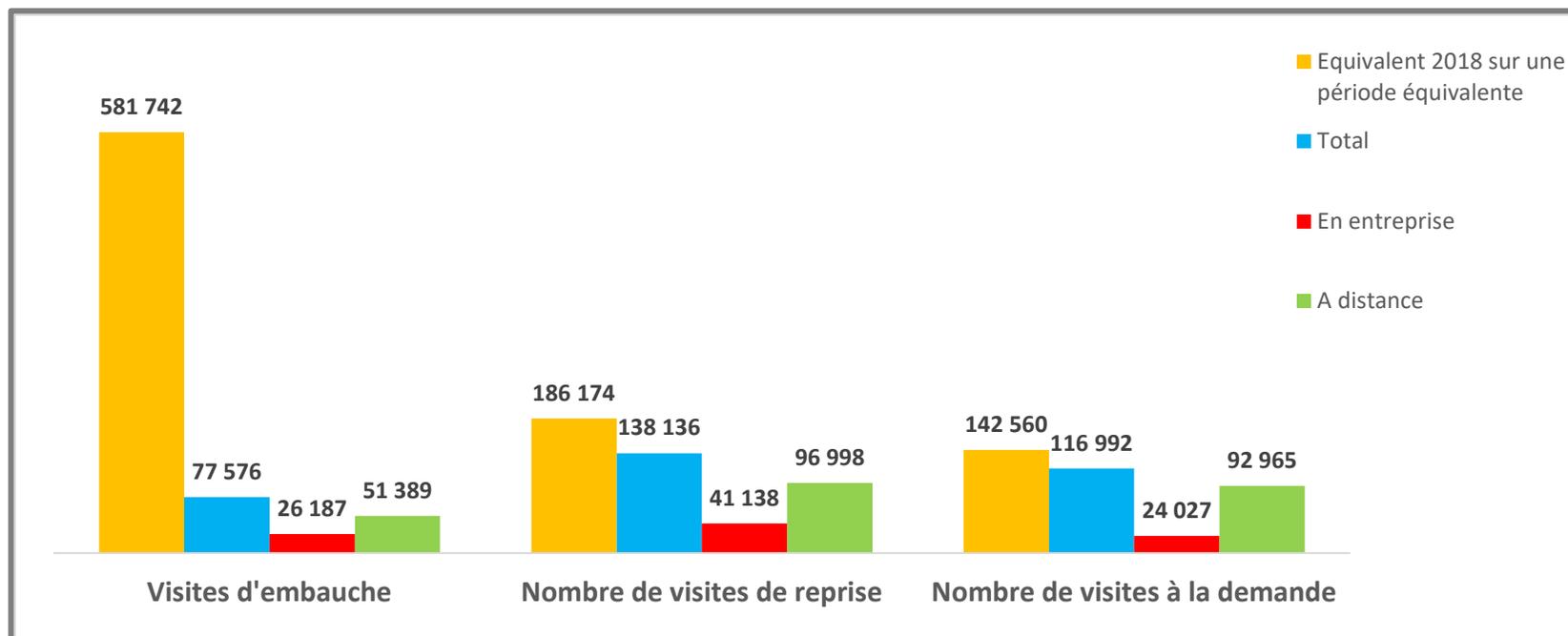


ENQUÊTE HEBDOMADAIRE SSTI

333 000 visites réalisées du 30 mars au 29 mai, pour 910 000 sur une période équivalente en 2018, soit 36%

72% des visites réalisées à distance

Répartition des AMT liées au Covid-19, cumulées du 30 mars au 29 mai



PAUSE QUESTIONS

Urgence sanitaire

Communication

Réforme

**2 - Rappeler la disponibilité des
SSTI et faire connaître leurs actions**

Communication : 3 temps

- **Affirmer l'activité depuis le début de la crise**
- **Affirmer la disponibilité des SSTI pour accompagner les entreprises dans la reprise**
- **Répliquer aux critiques et valoriser des témoignages et remerciements**

Urgence sanitaire

Communication

Réforme

Affirmation de l'activité des SSTI

- **5 interviews de direction des SSTI :**
 - Adaptation de l'activité (SIST VO)
 - Nouvelles technologies (APST 18)
Prise en charge des patients durant l'épidémie (ST 72)
 - Continuité de l'activité des secteurs stratégiques (CISTT)
 - Adapter son activité pour répondre aux besoins (ST 24)
- **Deux communiqués de presse de Présanse :**
 - Covid-19 ; les SSTI restent pleinement mobilisés auprès des entreprises et des salariés
 - Covid -19 : conseiller les entreprises et protéger la santé des salariés en période de crise, mission essentielle des SSTI

Urgence sanitaire

Communication

Réforme

Affirmation de la disponibilité des SSTI pour accompagner la reprise

REPRISE D'ACTIVITÉ ET SANTÉ AU TRAVAIL

Prévention du Covid-19 en entreprise

Protéger la santé des salariés de mon entreprise

Prévention du risque Coronavirus

Organisation du travail adaptée au déconfinement

Suivi de la santé des salariés
Visites médicales, téléconsultations

Votre service de santé au travail vous accompagne

Les médecins du travail et les équipes de votre service de santé au travail sont mobilisés pour accompagner votre entreprise et vos salariés.

Contactez votre médecin du travail
au numéro de téléphone ou email habituels de votre service de santé au travail

Pilotez la reprise d'activité de votre entreprise

Il peut, selon vos besoins, vous conseiller, vous orienter vers un professionnel spécialisé du service, vous proposer de se rendre dans votre entreprise pour une prévention adaptée, recevoir un salarié dans le cadre d'une situation ou d'un suivi particuliers.

Téléchargez le guide pratique « **Déconfinement et reprise d'activité** » sur le site internet de votre service de santé au travail.

POUR MON ENTREPRISE MA PRÉVENTION DE PROXIMITÉ... ..c'est MON SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL

22 Services de Santé au Travail interentreprises en Nouvelle-Aquitaine conseillent et apportent un appui de proximité, toute l'année, à 140 000 entreprises adhérentes du secteur privé et leur 1,3 millions de salariés pour la prévention des risques professionnels, le maintien dans l'emploi et la santé au travail de tous.

Les services sont regroupés au sein du réseau Présanse

présanse
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL
NOUVELLE-AQUITAINE

presanse-nouvelle-aquitaine.fr

otempora.com

présanse
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

Présanse Les SSTI et leurs actions Actualités Ressources Annuaire Contact

Pour reprendre une activité en sécurité, les Services de Santé au Travail en première ligne aux côtés des entreprises.

f

t

in

✉

Prévention du Covid-19 et reprise d'activité :
les Services de Santé au Travail en première ligne aux côtés des entreprises.

RÉSEAU présanse
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

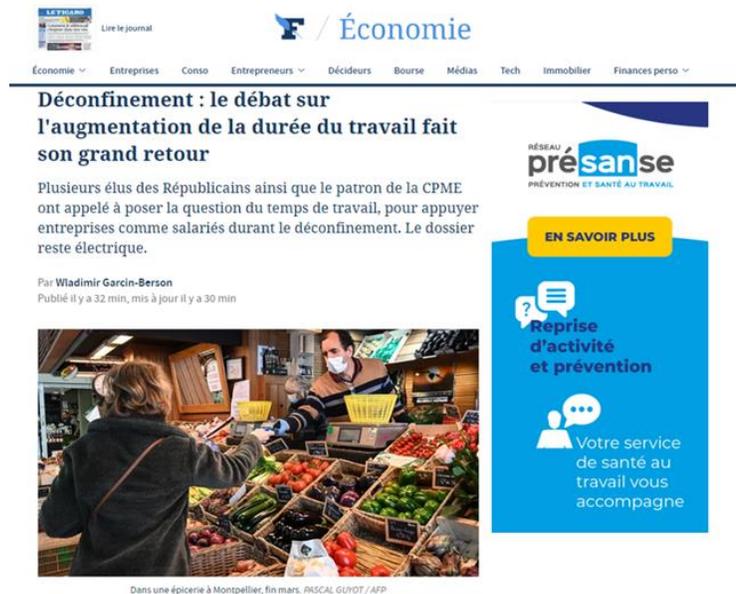
Urgence sanitaire

Communication

Réforme

Campagne média « pour reprendre une activité en sécurité, les SSTI en 1ères lignes »

- Insertions de bannières et images sur de grands sites nationaux pour renvoyer sur un communiqué de la profession et in fine sur l'annuaire des SSTI
- 9615 clics à une semaine, 18 603 visites générées sur site au final, taux d'engagement au dessus de la moyenne général, visibilité 65%



Urgence sanitaire

Communication

Réforme

Le temps des critiques

- Extraits de la Commission des Affaires Sociales du 6 mai 2020
- Déclaration et questions
 - Déclaration du député Stéphane VIRY (LR, Vosges)
 - Question du député M. Bernard PERRUT (LR, Rhône)

Regarder la commission en ligne

- Extraits de la Commission des Affaires économiques du 20 mai
 - Réponse de M. ROUX DE BEZIEUX (Président MEDEF)
 - Réponse de M. Alain GRISET (U2P)
 - Réponse de M. François ASSELIN (CPME)
 - Réponse du député Eric WOERTH (LR, Oise)
- Regarder la commission en ligne

Urgence sanitaire

Communication

Réforme

Le temps de la réponse aux critiques – communication constructive

- 3 questions écrites à la ministre du travail :
 - Questions écrites de M. Bernard Perrut – rôle des SSTI
 - Question écrite de Mme Sonia de la Provôté – mobilisation des SSTI pour la stratégie de déconfinement
 - Question écrite de Mme Pascale Gruny – visites par les médecins du travail

Urgence sanitaire

Communication

Réforme

PAUSE QUESTIONS

Urgence sanitaire

Communication

Réforme

**3 - S'engager dans le processus de
la réforme – Poursuivre notre
transformation**

Passage au temps de la réforme en pleine crise sanitaire

- 18 mai : publication dans le JDD d'une tribune de 158 députés LREM pour une réforme de la Santé au Travail
- 20 mai : lancement d'Objectif reprise, dispositif pour les TPE-PME par Anact-Aract avec communiqué officiel de la Ministre du Travail
- 25 mai : publication dans l'Opinion d'une tribune du Président de Présanse et des 13 Présidents d'Associations Régionales
- 26 mai : Communiqué de Presse : Réforme de la Santé au travail : les SSTI affirment leur volonté d'y participer
- 3 juin : publication du rapport de l'IGAS

Réforme de la Santé au Travail : les SSTI affirment leur volonté d'y participer

Paris, le 26 mai 2020

En cette période de crise sanitaire sans précédent qui met en jeu la santé des personnes et la pérennité des entreprises, la question de la santé au travail révèle tous ses enjeux. 158 députés de la majorité demandent dans ce contexte une réforme urgente et ambitieuse de la santé au travail. Et les partenaires sociaux ont leur souhait de négocier ensemble sur ce sujet. Les Services de Santé au Travail Interentreprises (SSTI) rappellent leur volonté de contribuer à la réflexion et d'éclairer les débats, en leur qualité d'opérateurs de terrain, pour que cette réforme s'écrive au plus près des réalités du territoire dans l'intérêt des salariés, des employeurs et de la société en général.

Nourrir les débats des réalités vécues sur tout le territoire national

Les SSTI demandent à être associés à l'élaboration d'une réforme dont ils vont demeurer les premiers acteurs et dont ils vont orchestrer la mise en place. Professionnels de la santé au travail, partenaires des entreprises, ils s'inscrivent dans une dynamique constructive basée sur l'efficacité opérationnelle.

Depuis 2 ans, plusieurs rapports sont venus éclairer la perspective d'une telle réforme. Les Services de Santé au Travail Interentreprises fédérés au sein du réseau Présanse, principaux acteurs de la prévention en milieu professionnel en nombre d'intervenants et implantations géographiques, s'y sont déclarés favorables dans son principe et affirment leur volonté d'en être contributeurs. Les 17 000 professionnels de leurs équipes pluridisciplinaires suivent plus de 15 millions de salariés et 1,5 million d'établissements. Ils ont assuré, en 2019, 520 000 interventions en milieu de travail et 8 millions d'entretiens de santé. La réforme souhaitée concernera au premier chef leur capacité d'action.

Les SSTI appellent en conséquence les députés à venir à leur rencontre, sur le terrain, pour échanger avec les personnes qui œuvrent au quotidien pour les entreprises (professionnels de santé au travail et membres de nos instances), et pour recueillir le témoignage de salariés et d'employeurs qui ont bénéficié de leur accompagnement.

Une réforme de la santé au travail ne peut se conduire sans que les législateurs aient pris la mesure de l'action des SSTI dans les territoires.

Urgence sanitaire

Communication

Réforme

Etre force de propositions en s'appuyant sur le dernier rapport de l'IGAS

- La définition du service à rendre, son effectivité, son rapport qualité prix, sa conformité avec les textes
- Le pilotage et la régulation du dispositif
- Les conditions et moyens opérationnels à mettre en place pour l'efficience et l'effectivité du service rendu

Urgence sanitaire

Communication

Réforme

Poursuivre la communication auprès de notre environnement

- **Parlementaires**
- **Partenaires sociaux**
- **Pouvoirs publics**

OBJECTIFS ET MESSAGES EN VUE DE LA RENCONTRE ET L'INFORMATION DES PARLEMENTAIRES

Pour faciliter vos prises de contacts avec votre environnement, nous vous proposons de partager les objectifs suivants :

- 1) **Donner à connaître l'activité pluridisciplinaire de votre Service pendant la crise sanitaire. L'illustrer à travers le schéma de l'offre que nous avons diffusé et que nous rappelons ci-joint. Il permettra des présentations complémentaires dans une approche globale cohérente. Opter pour une présentation concrète avec l'accent donné aux conseils aux employeurs et aux salariés et insister sur l'intérêt de la proximité. Le recueil de témoignages d'employeurs et de salariés est à prévoir. Leur expression aura de la force.** Quelques exemples de SSTI pour guider le propos (bien d'autres auraient été possibles):
 - **L'action concrète de l'équipe pluridisciplinaire sur CNews**, le docteur Magallon, du GEST05 – mention de l'aide apportée par Présanse : <https://youtu.be/K1HZQCrKeg8>
 - **Le développement rapide de la téléconsultation**
 - **Plan d'action du Samsi** à Toulouse ; illustre l'activité d'un SSTI proactif qui a recueilli de nombreux messages de satisfaction de ses entreprises adhérentes pour le soutien apporté depuis le début de l'épidémie.
 - **Guide de déconfinement** en Nouvelle Aquitaine ; illustre en outre la capacité de coordination des SSTI pour une approche cohérente en relais des recommandations nationales
 - **Guide de bonnes pratiques sanitaires à destination du secteur** du tourisme en Dordogne, pour préparer l'été, co réalisé par le Service Santé au Travail SIST 24, un cabinet de consultants tourisme mais aussi et surtout le Comité Départemental du Tourisme : https://drive.google.com/file/d/1Zc82wssw8_4U4HHhN-UVSivMXkT8BNu/view
 - **La mobilisation depuis le début de la crise avec une proposition d'aide au secteur curatif et au dépistage** (réserve sanitaire...). Le ST72 a conventionné pour mettre à disposition des personnels en soutien du secteur curatif et pour le dépistage du Covid.

Urgence sanitaire

Communication

Réforme

Poursuivre l'action collective

- Poursuivre et préciser l'offre et son coût
- Renforcer les capacités d'engagement collectif des SSTI
- Développer les systèmes d'information Travaux sur les SI
- Communiquer : Journée du 24 Septembre...
- Poursuivre la négociation collective de branche

Urgence sanitaire

Communication

Réforme

Négociation collective de branche

□ Poursuite du dialogue social à distance

- Réunion des partenaires sociaux en visioconférence les 21 avril dernier.

Objet principal: évoquer la possibilité de conclure, au niveau de la branche, un accord permettant aux SSTI ne disposant pas déjà d'un accord collectif, d'aménager la prise de congés payés dans le cadre de la crise sanitaire.

→ Les discussions n'ont pas permis d'aboutir à un accord sur ce sujet

Urgence sanitaire

Communication

Réforme

Négociation collective de branche

□ Revalorisation de 1,4 % des rémunérations minimales conventionnelles

- Accord conclu le **27 février 2020** qui revalorise de 1,4 % les RMAG, à compter du 1^{er} janvier 2020.
- Signature à l'unanimité des organisations syndicales (*la signature électronique a été mise en place dans le cadre de la crise sanitaire*).
- Les formalités administratives sont en cours mais les SSTI adhérant à Présanse peuvent appliquer cet accord qui répond aux conditions de validité posées par les dispositions légales (C. trav., Art. L.2232-6).

Urgence sanitaire

Communication

Réforme

Négociation collective de branche

Frais de déplacement et frais de repas

Ils sont inchangés.

→ Les barèmes pour 2020 sont donc identiques à ceux qui avaient été définis en 2019.

Vers la conclusion d'un accord portant sur la Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP)

Ouverture prochainement de la négociation portant sur la formation professionnelle

Urgence sanitaire

Communication

Réforme

Calendrier des réunions

- **Assemblée Générale : reportée au 10.09.2020 à Paris (Hôtel Marriott)**
- **JST 2020 : reportées à octobre 2021**
- **Conseils d'administration : reprise en présentiel à partir de septembre (09.09.2020/ 18.11.2020/ 13.01.2021/ 10.03.2021)**
- **Journée d'Etudes : 19.11.2020/ 14.01.2021/ 11.03.2021 :**
 - La journée du 14 janvier sera consacrée de façon exceptionnelle à un retour sur la crise sanitaire
- **Rencontres des professionnels RH le 9 décembre au Grand Hôtel à Paris**
- **Rencontres des professionnels Qualité reportée : report à mars 2021 ?**

Urgence sanitaire

Communication

Réforme

Rencontres Santé Travail : reportées au 24 septembre

- **Une opportunité pour communiquer et mettre en lumière l'action des SSTI en 2020 dans le temps de la réforme**
 - Une transformation du thème pour mettre en lien crise sanitaire et maintien en emploi
 - Une évolutions des formats qui fera part aux rencontres digitales – associées à une mise en lumière de la présence des SSTI en entreprise
 - Un temps fort national également relayé médiatiquement
 - Un contenu partagé et valorisant l'action des SSTI, essentiel face à notre environnement : une enquête partagée par les SSTI et réalisée auprès des entreprises est proposée : satisfaction sur l'action des SSTI pendant la crise sanitaire et recueil de besoins. Résultats cumulables par région et par branche..
- **Une mobilisation essentielle de tous les SSTI à relancer**
 - Un copil interrégional
 - Des supports et des outils de communication partagés
 - Une présence médiatique coordonnée (partenariat France Bleue envisagé, des Communiqués de presse cohérents,...)

Urgence sanitaire

Communication

Réforme

PAUSE QUESTIONS

Urgence sanitaire

Communication

Réforme



Merci